



N° 89-585-XIF au catalogue

Enquête sur la Participation et les limitations d'activités, 2001

Les enfants handicapés et leurs familles



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-5979).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 89-585-XIF au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

Division de la statistique sociale, du logement et des familles

Enquête sur la Participation et les limitations d'activités, 2001

Les enfants handicapés et leurs familles

Rédigé par Behnaz Behnia, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, et Édith Duclos, Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2003

N° 89-585-XIF au catalogue

Périodicité: Irrégulière

ISBN 0-662-89508-8

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 89-585-XIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Symbols

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer

- ^p provisoire
- ^r révisé

- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

- E à utiliser avec prudence

- F trop peu fiable pour être publié

Table des matières

	Page
Introduction	6
Aide aux enfants	6
Aide aux parents	7
Les répercussions sur la situation d'emploi de la famille	9
Accès aux aides spécialisées	10
Revenu du ménage	11
Contexte de l'enquête	12
Tableaux	
Tableau 1 Répercussions de la condition de l'enfant sur la situation d'emploi de la famille, selon la gravité des incapacités des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans, Canada, 2001 ¹	14
Graphiques	
Graphique 1 Les besoins d'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et de temps libre pour des activités personnelles des parents d'enfants sévèrement à très sévèrement handicapés sont plus susceptibles d'être insatisfaits	15
Graphique 2 Les enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés sont plus susceptibles de ne pas avoir toutes les aides spécialisées dont ils ont besoin	16
Graphique 3 Les ménages avec enfants handicapés ont un revenu inférieur aux ménages avec enfants non handicapés	17
Définitions	18
Note aux utilisateurs	19

Les enfants handicapés et leurs familles

Introduction

Le présent article est le troisième d'une série de publications de données provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête fournit les renseignements les plus récents et les plus détaillés à propos des enfants handicapés au Canada, ceci incluant des renseignements sur les répercussions de leur condition ou état de santé sur leurs familles. L'échantillon comprenait 8 000 enfants résidant dans des ménages des 10 provinces.

Le présent article décrit la vie des enfants handicapés âgés de cinq à 14 ans ainsi que les répercussions de leur incapacité sur les activités quotidiennes et la situation d'emploi de leurs familles. Voici une liste des thèmes couverts :

- Aide reçue par les enfants handicapés pour effectuer les activités quotidiennes;
- Accès des parents à de l'aide formelle et informelle;
- Répercussions de l'incapacité de l'enfant sur la situation d'emploi de la famille;
- Accès des enfants aux aides et services spécialisés;
- Revenu du ménage

Pour obtenir des tableaux de statistiques détaillés à propos de ces thèmes, incluant une ventilation par province, veuillez consulter le produit n° 89-586-XIF au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de l'EPLA, veuillez consulter la section intitulée « Contexte de l'enquête » à la fin du présent document.

Aide aux enfants

D'après les données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, environ 155 000 enfants âgés de cinq à 14 ans vivant dans des ménages faisaient face à des limitations d'activités en 2001; ce nombre représente environ 4 % de tous les enfants de ce groupe d'âge au Canada.

Parmi ces enfants, environ 89 000, ou plus de la moitié (57 %) étaient légèrement ou modérément handicapés. Les 66 000 enfants restant, ou 43 %, étaient sévèrement ou très sévèrement handicapés.

Les enfants légèrement ou modérément handicapés comprennent ceux dont l'état de santé occasionne quelques limitations d'activités (par exemple des enfants qui éprouvent quelque ou beaucoup de difficulté à marcher ou à bouger les mains).

Les enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés comprennent ceux ayant plusieurs incapacités importantes ou ceux avec une absence totale d'une fonction, par exemple les enfants qui ne peuvent pas marcher ou qui ne peuvent pas voir du tout.

L'enquête a demandé aux parents ou aux tuteurs des enfants handicapés si leur enfant recevait de l'aide pour effectuer les activités quotidiennes incluant les soins personnels (tels que se laver, s'habiller ou se nourrir) et les déplacements à l'intérieur de la maison en raison de leur condition ou état de santé. Si la réponse était affirmative, on demandait alors aux parents qui fournissait principalement de l'aide à l'enfant.

Environ un enfant handicapé sur quatre reçoit de l'aide pour effectuer les activités quotidiennes à cause de sa condition

En 2001, parmi les 155 000 enfants handicapés, environ 35 000, ou 23 %, recevaient de l'aide pour effectuer les activités quotidiennes à cause de leur condition. Parmi les enfants qui recevaient de l'aide, environ 15 % étaient légèrement ou modérément handicapés et les 85 % restant étaient sévèrement ou très sévèrement handicapés.

La plupart de l'aide que recevaient les enfants pour les activités quotidiennes concernait les soins personnels plutôt que les déplacements à l'intérieur de la maison. Par exemple, alors que 22 % des enfants handicapés recevaient de l'aide pour les soins personnels à cause de leur condition, seulement 4 % d'entre eux recevaient de l'aide pour les déplacements à l'intérieur de la maison.

Dans 62 % des cas où l'enfant avait besoin d'aide pour ses soins personnels, la personne qui fournissait la plupart de l'aide était la mère, alors que dans 30 % des cas la mère et le père en fournissaient également. Dans seulement 3 %^E des cas, l'aide provenait principalement du père. Une petite proportion des enfants handicapés recevaient de l'aide principalement d'autres sources.

Aide aux parents

Parmi les 155 000 enfants handicapés, les parents ou les tuteurs de 31 000 d'entre eux, ou de 20 % d'entre eux, ont déclaré avoir reçu de l'aide pour les travaux ménagers, c'est-à-dire pour le ménage et la préparation des repas, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles à cause de la condition de leur enfant.

Les parents se fient principalement aux membres de la famille et aux organisations gouvernementales

Les données de l'EPLA soulignent l'importance de l'aide reçue par les parents des enfants handicapés, provenant de sources informelles telles que la famille, les amis et les voisins.

Par exemple, parmi les 31 000 enfants dont les parents recevaient de l'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles, 44 % la recevaient de la part de membres de la famille ne vivant pas avec eux, 28 % de la part de membres de la famille vivant avec eux, et 27 % de la part d'amis ou de voisins. (Les répondants pouvaient déclarer plus d'une source d'aide.)

L'aide fournie par le biais de sources formelles telles que des organisations ou des agences gouvernementales jouait aussi un rôle important. Parmi les 31 000 enfants handicapés dont les parents recevaient de l'aide, 44 % la recevaient d'organisations ou d'agences gouvernementales.

Les parents des enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés étaient plus susceptibles de recevoir l'aide d'organisations ou d'agences gouvernementales que les parents des enfants légèrement ou modérément handicapés. Par exemple, les parents d'environ 23 000 enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés recevaient de l'aide. Dans un peu plus de la moitié (51 %) de ces cas, les parents recevaient l'aide d'organisations gouvernementales. Il s'agit environ du double de la proportion des parents d'enfants légèrement ou modérément handicapés (22 %^E).

Les parents des enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés sont plus susceptibles d'avoir besoin davantage d'aide

En utilisant les données de l'EPLA, il est possible d'identifier les enfants dont les parents recevaient toute l'aide nécessaire, ceux qui recevaient de l'aide mais qui en avaient besoin davantage, et ceux qui ne recevaient pas d'aide mais qui en avaient besoin. On peut utiliser ces renseignements afin d'identifier s'il y avait un écart entre l'aide dont les parents avaient besoin pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles, et l'aide qu'ils recevaient en réalité.

Parmi les 155 000 enfants handicapés, les parents d'environ 52 000 enfants avaient besoin d'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales, et du temps libre pour des activités personnelles à cause de la condition de l'enfant. En tout, les parents de 18 000 enfants, ou un de ces enfants sur trois, ont déclaré recevoir toute l'aide nécessaire.

Parmi les enfants handicapés dont les parents avaient besoin d'aide, les parents de près de 26 % de ces enfants recevaient de l'aide mais en avaient besoin davantage, et les parents d'environ 40 % de ces enfants ne recevaient pas d'aide mais en avaient besoin. **(Voir le graphique 1)**

Les parents d'environ 13 000 enfants légèrement à modérément handicapés avaient besoin d'aide. Dans moins de la moitié de ces cas, soit environ 45 %, les parents recevaient toute l'aide nécessaire. Toutefois, parmi les 39 000 enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés, seulement 31 % des parents recevaient toute l'aide nécessaire. **(Voir le graphique 1)**

Les parents des enfants sévèrement à très sévèrement handicapés étaient plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles que les parents des enfants légèrement ou modérément handicapés.

En effet, parmi les 39 000 enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés dont les parents avaient besoin d'aide, les parents de 69 % d'entre eux ont mentionné qu'ils ne recevaient pas l'aide dont ils avaient besoin. Cette proportion chute à 55 % parmi les parents des 13 000 enfants légèrement ou modérément handicapés.

Le coût constitue le facteur principal du manque d'aide aux parents

L'enquête a démontré que le coût constituait un facteur important empêchant les parents de recevoir de l'aide. Parmi les parents des 34 000 enfants handicapés ayant déclaré des besoins d'aide insatisfaits pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles, sept parents sur 10 (71 %) ont indiqué que le coût en était la principale raison. De plus, 62 % ont affirmé que l'aide provenant de la famille et des amis n'était pas disponible, 42 % ont dit que les services et les programmes spéciaux n'étaient pas offerts à l'échelon local, et 36 % ont dit ne pas savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide. (Les répondants pouvaient déclarer plus d'une raison.)

Les répercussions sur la situation d'emploi de la famille

Pour beaucoup de parents, équilibrer le travail rémunéré et les responsabilités familiales constitue une tâche difficile. Lors de l'enquête, beaucoup de parents d'enfants handicapés ont rapporté ce défi.

Les parents de 84 000 enfants, soit un peu plus de la moitié (54 %) des enfants handicapés, ont déclaré que la condition de leur enfant avait des répercussions sur la situation d'emploi de leur famille. Par exemple, les membres de la famille devaient diminuer leurs heures de travail ou modifier leur horaire (jour ou soir) afin de prendre soin de l'enfant.

Les répercussions sur la situation d'emploi de la famille augmentent avec la gravité de l'incapacité de l'enfant

Parmi les enfants légèrement ou modérément handicapés, les membres des familles d'environ 40 % d'entre eux ressentaient des répercussions sur leur situation d'emploi. Toutefois, chez les enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés, cette proportion double presque pour atteindre 73 %.

Parmi les familles des 89 000 enfants légèrement ou modérément handicapés, les membres de la famille ont dû diminuer leurs heures de travail dans 24 % des cas, 22 % ont dû modifier

leur horaire de travail (jour ou soir), 17 % ont dû refuser un emploi afin de prendre soin de l'enfant, 11 % ont arrêté de travailler à un moment ou l'autre de leur carrière, et 10 % ont refusé une promotion ou un meilleur emploi. (Les répondants pouvaient déclarer plus d'une réponse.) **(Voir le tableau 1)**

Toutefois, parmi les 66 000 enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés, ces proportions étaient plus élevées. Dans 47 % des cas, les membres de la famille ont diminué leur nombre d'heures de travail, près de 44 % ont modifié leur horaire de travail (jour ou soir), 42 % ont refusé un emploi afin de prendre soin de l'enfant, 30 % ont arrêté de travailler à un moment ou l'autre de leur carrière et 26 % ont refusé une promotion ou un meilleur emploi. **(Voir le tableau 1)**

La plupart du temps, les mères doivent prendre des décisions difficiles à propos de leur carrière

Parmi les 84 000 enfants dont la situation d'emploi de la famille a été affectée, c'est la mère (71 %) qui a vécu le plus souvent des répercussions sur son emploi à cause de la condition de l'enfant. Dans environ 14 % des cas, la mère et le père ont vécu des répercussions sur leurs situations d'emploi. Dans seulement 11 % des cas, seulement les pères ont vécu des répercussions sur leur emploi. Des membres de la famille, autres que les parents, d'une petite proportion des enfants ont vécu des répercussions sur leur situation d'emploi, d'après les données de l'EPLA.

Accès aux aides spécialisées

On a demandé aux parents ou aux tuteurs des enfants handicapés si leur enfant utilisait des aides et des services spécialisés pour l'aider avec les fonctions quotidiennes telles qu'entendre, voir, parler, marcher, apprendre, etc. De tels aides et services spécialisés comprennent les appareils auditifs, les chaises roulantes, les prothèses, les amplificateurs de signaux vocaux, les interprètes gestuels, et les tuteurs. On a aussi demandé aux parents si leur enfant avait besoin d'autres aides qu'il n'avait pas.

On peut utiliser les données de l'EPLA pour identifier les enfants qui avaient toutes les aides spécialisées nécessaires, ceux qui avaient quelques aides mais qui en avaient besoin davantage, et ceux qui n'avaient pas d'aides mais qui en avaient besoin. Ces renseignements aident à identifier s'il y a un écart entre les aides spécialisées dont avaient besoin les enfants handicapés et les aides qu'ils utilisaient.

La moitié des enfants handicapés ayant besoin d'aides spécialisées n'ont pas accès à toutes les aides nécessaires

Parmi les 155 000 enfants handicapés, environ 94 000 ou près de six enfants sur 10 avaient

besoin d'une forme d'aide spécialisée, selon leurs parents. Parmi les enfants légèrement ou modérément handicapés, un peu plus de la moitié (51 %) avaient besoin d'aides spécialisées, alors que cette proportion passait à 73 % chez les enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés.

Parmi les 94 000 enfants ayant besoin d'aides spécialisées, environ 37 % avaient recours à quelques aides, mais en avaient besoin davantage. Près de 15 % d'entre eux n'avaient aucune aide spécialisée, mais en avaient besoin. Au total, environ la moitié des enfants handicapés ayant besoin d'aides spécialisées n'avaient pas toutes les aides nécessaires. **(Voir le graphique 2)**

La proportion des enfants qui avaient de la difficulté à avoir accès à des aides spécialisées augmentait selon la gravité de l'incapacité. Par exemple, chez les enfants ayant besoin de telles aides, les besoins de seulement le tiers de ceux étant sévèrement ou très sévèrement handicapés étaient satisfaits. En comparaison, les besoins des deux tiers des enfants légèrement ou modérément handicapés étaient satisfaits. **(Voir le graphique 2)**

Le coût constituait un facteur important expliquant pourquoi les enfants n'avaient pas toutes les aides spécialisées nécessaires. Parmi les enfants dont les besoins n'étaient pas satisfaits, plus de la moitié (55 %) n'avaient pas accès à toutes les aides spécialisées dont ils avaient besoin en raison de leur coût.

D'autres raisons ont aussi été mentionnées. Dans environ 44 % des cas, les parents n'avaient pas de programme d'assurance qui couvrait les aides spécialisées dont avait besoin l'enfant, 21 % des parents ne savaient pas où s'adresser pour obtenir les aides et dans 17 % des cas, les parents n'arrivaient pas à trouver à l'échelon local les aides spécialisées dont avait besoin l'enfant. (Les réponses multiples étaient autorisées.)

Revenu du ménage

Dans cette section, on utilise les données du Recensement de 2001 pour comparer les revenus de ménage avant impôts des ménages avec enfants handicapés âgés de cinq à 14 ans à ceux des ménages avec enfants non handicapés du même groupe d'âge.

Le revenu de ménage des ménages avec enfants handicapés est inférieur à celui des ménages avec enfants non handicapés

Les résultats ont démontré que le revenu de ménage moyen des ménages comptant des enfants handicapés était de 63 366 \$ en 2000, par rapport à 72 069 \$ pour les ménages comptant des enfants non handicapés. Autrement dit, les ménages avec des enfants handicapés n'avaient que 88 % du revenu des ménages avec des enfants non handicapés.

Les données ont aussi montré que proportionnellement plus de ménages avec des enfants handicapés avaient un revenu de 29 999 \$ ou moins. Par exemple, 24 % de ces ménages

avaient un revenu de 29 999 \$ ou moins par rapport à 18 % des ménages avec enfants non handicapés. À l'inverse, la proportion de ménages avec enfants handicapés qui gagnaient 50 000 \$ et plus en l'an 2000 est inférieure à celle des ménages avec enfants non handicapés (respectivement 53 % et 61 %). **(Voir le graphique 3)**

Les ménages ayant un enfant légèrement ou modérément handicapé avaient un revenu de ménage moyen de 63 976 \$ en 2000, ce qui représente 89 % du revenu de ménage moyen des ménages avec enfants non handicapés. Les ménages où vivait un enfant sévèrement à très sévèrement handicapé ont déclaré un revenu moyen de 62 548 \$. Ils gagnaient donc 87 % du revenu de ménage moyen des ménages avec enfants non handicapés.

Contexte de l'enquête

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités a été financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et conduite par Statistique Canada de septembre 2001 à janvier 2002. L'enquête a recueilli des renseignements sur les adultes et les enfants handicapés dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison d'une condition ou d'un problème de santé.

L'enquête a utilisé deux questionnaires distincts, un pour les adultes handicapés âgés de 15 ans et plus et un pour les enfants handicapés âgés de 14 ans et moins. Les renseignements sur les enfants handicapés ont été recueillis par le biais d'entrevues avec leurs parents ou leurs tuteurs.

L'échantillon de l'EPLA consistait en des personnes résidant dans des ménages des 10 provinces. Les personnes résidant en institutions, sur des réserves indiennes, ainsi qu'au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été exclues de l'enquête.

L'EPLA fournit de l'information sur le type et la gravité des incapacités des adultes handicapés. Elle fournit aussi des données à propos des soutiens et des aides spécialisées requises par les adultes handicapés ainsi que des difficultés rencontrées lors de la concrétisation des soutiens. De plus, l'enquête contient des données à propos du niveau de scolarité des adultes handicapés, de leur profil d'emploi, de leur revenu et de leur participation aux activités sociales et communautaires (incluant les activités récréatives et de loisir).

En ce qui concerne les enfants handicapés, l'EPLA a recueilli des données sur le type et la gravité de leurs incapacités et sur les répercussions de leurs incapacités sur la famille. L'enquête fournit aussi des renseignements détaillés à propos des soutiens et des aides spécialisées dont ont besoin les enfants handicapés à la maison, à l'école et lors de jeux ou d'activités récréatives. De plus, elle fournit des données en relation à l'éducation des enfants handicapés et leur participation à des programmes d'éducation spéciaux.

Les premiers résultats de l'enquête ont été publiés en décembre 2002 et ont fourni les données

démographiques sur l'incapacité au Canada, incluant le nombre d'adultes et d'enfants handicapés selon l'âge et le sexe dans chaque province ainsi que des renseignements sur le type et la gravité des incapacités. Les données ont été rendues disponibles par le biais d'un article analytique intitulé *Profil de l'incapacité au Canada en 2001* (89-577-XIF), co-écrit par Statistique Canada et DRHC. Une série de tableaux à l'échelon national et provincial a aussi été publiée en décembre 2002 (voir le produit n° 89-579-XIF au catalogue de Statistique Canada). (L'article et les tableaux sont offerts gratuitement à www.statcan.ca. À partir de la page « Nos produits et services », sous la section « Parcourir les publications Internet », choisissez « Gratuites », puis « Santé ».)

La deuxième diffusion de l'EPLA a eu lieu en mars 2003. Elle était centrée sur les soutiens à l'incapacité dont ont besoin les adultes handicapés. Les données ont été rendues disponibles par le biais d'un article analytique intitulé *Les mesures de soutien à l'incapacité au Canada en 2001* (89-580-XIF), co-écrit par Statistique Canada et DRHC. Une série de tableaux à l'échelon national et provincial ont aussi été publiés en mars 2003 (voir le produit n° 89-581-XIF au catalogue de Statistique Canada). (L'article et les tableaux sont offerts gratuitement à www.statcan.ca. À partir de la page « Nos produits et services », sous la section « Parcourir les publications Internet », choisissez « Gratuites », puis « Santé ».)

La dernière diffusion des données de l'EPLA sur les enfants handicapés est prévue pour décembre 2003 et elle comprendra des renseignements sur :

- Le profil scolaire, les loisirs et les activités récréatives des enfants handicapés
- Les coûts non remboursés des mesures de soutien et des services à l'incapacité dont ont besoin les enfants handicapés
- L'état de santé sous-jacent aux incapacités

Tableau 1
Répercussions de la condition de l'enfant sur la situation d'emploi de la famille,
selon la gravité des incapacités des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans,
Canada, 2001¹

	Total ²		Gravité de l'incapacité			
			Légère à modérée		Sévère à très sévère	
			Nombre	%	Nombre	%
Total des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans	154 720	100,0	88 690	100,0	66 030	100,0
Enfants dont la situation de travail de la famille a été affectée	83 720	54,1	35 800	40,4	47 920	72,6
Répercussions sur la situation d'emploi :³						
Diminution des heures de travail	51 940	33,6	21 130	23,8	30 800	46,6
Modification de l'horaire de travail	48 890	31,6	19 900	22,4	28 980	43,9
Refus d'un emploi afin de prendre soin de l'enfant	42 980	27,8	15 180	17,1	27 800	42,1
Démission	29 830	19,3	10 120	11,4	19 710	29,9
Refus d'une promotion ou d'un meilleur emploi	26 380	17,1	9 190	10,4	17 180	26,0

¹ La population exclut les personnes vivant en institutions, à l'intérieur de réserves indiennes, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

² Dû à l'arrondissement, la somme des valeurs de chaque catégorie peut ne pas équivaloir au total.

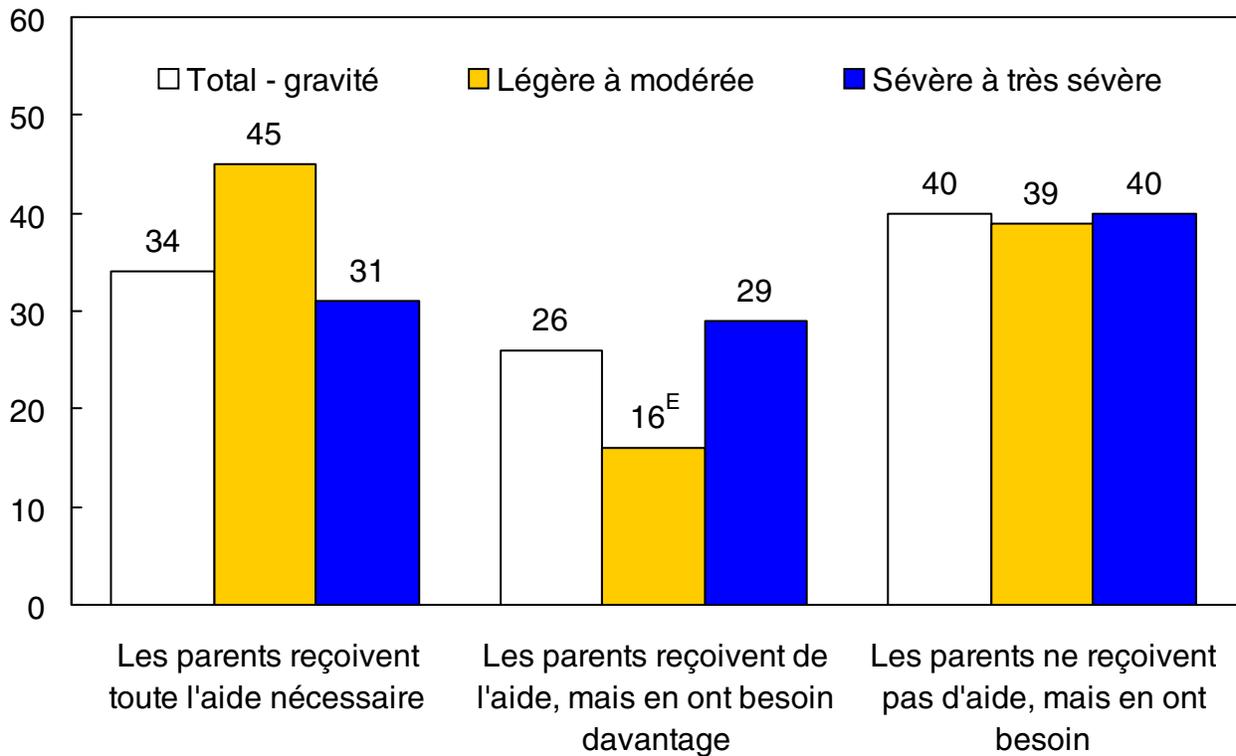
³ Les répondants pouvaient déclarer plus d'une répercussion.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001.

Graphique 1

Les besoins d'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et de temps libre pour des activités personnelles des parents d'enfants sévèrement à très sévèrement handicapés sont plus susceptibles d'être insatisfaits

% des enfants dont les parents ont besoin d'aide



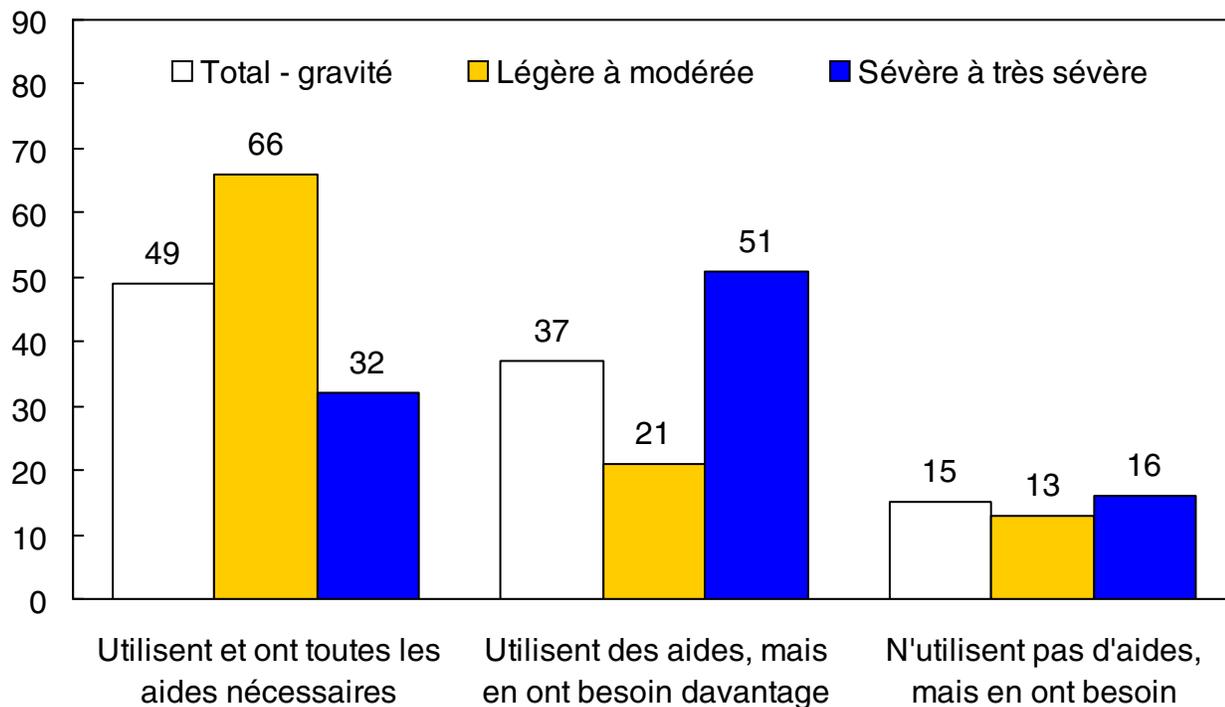
^E Utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activité, 2001.

Graphique 2

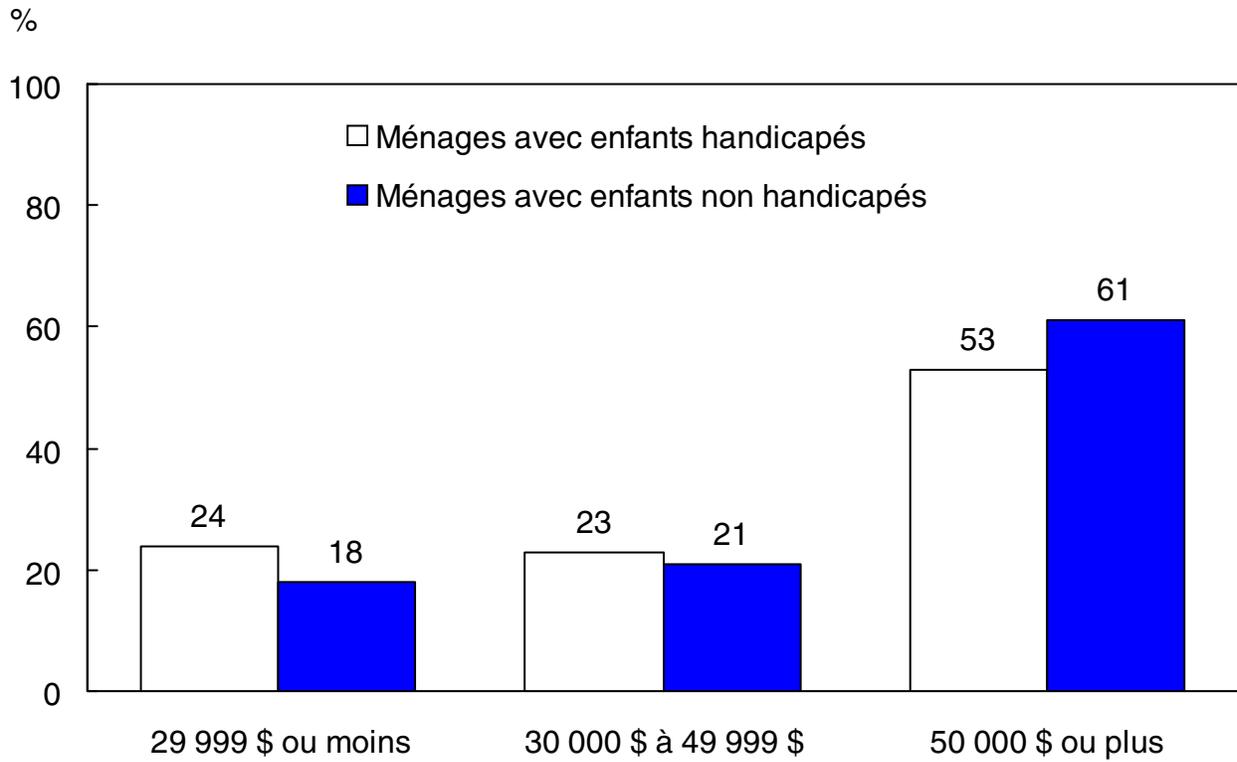
Les enfants sévèrement ou très sévèrement handicapés sont plus susceptibles de ne pas avoir toutes les aides spécialisées dont ils ont besoin

% des enfants ayant besoin d'aides spécialisées



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activité, 2001.

Graphique 3
Les ménages avec enfants handicapés ont un revenu inférieur aux ménages avec enfants non handicapés



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activité, 2001.

Définitions

Revenu moyen du ménage

Le revenu moyen du ménage fait référence au revenu total moyen pondéré des ménages en 2000. Le revenu moyen est calculé à partir de données non arrondies, en divisant le revenu global d'un certain groupe de ménages par le nombre de ménages faisant partie de ce groupe, qu'ils aient ou non déclaré un revenu.

Incapacité

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités utilise la structure d'incapacités de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), décrite dans la Classification internationale du fonctionnement (CIF). Cette structure définit l'handicap comme étant la relation entre les structures et les fonctions corporelles, les activités quotidiennes et la participation sociale, tout en reconnaissant le rôle des facteurs environnementaux.

Dans le cadre de l'EPLA, les personnes handicapées sont celles ayant déclaré des difficultés pour effectuer les activités quotidiennes, ou celles ayant mentionné une condition physique ou mentale, ou un problème de santé réduisant le type ou la quantité d'activités qu'elles pouvaient effectuer.

Les réponses des répondants aux questions portant sur les incapacités représentent leur perception de la situation et sont donc subjectives.

Aide pour les activités quotidiennes

Elle fait référence à l'aide reçue par les enfants handicapés pour leurs soins personnels (p. ex. se laver, s'habiller ou se nourrir) et leurs déplacements à l'intérieur de la maison.

Ménage

Il fait référence à une personne ou à un groupe de personnes (autres que les résidents étrangers), qui occupent le même logement et qui n'ont pas d'autre résidence habituelle ailleurs au Canada. Le ménage peut consister en un groupe familial (famille de recensement) vivant avec ou sans autres personnes ne faisant pas partie de la famille, en deux familles ou plus partageant un même logement, en un groupe de personnes non apparentées, ou en une personne vivant seule. Dans le cadre du recensement, chaque personne est membre d'un (et d'un seul) ménage.

Revenu du ménage

Le revenu total d'un ménage consiste en la somme totale des revenus de tous les membres d'un ménage avant impôts.

Revenu médian du ménage

Le revenu d'un certain groupe de ménages est ce montant qui divise en deux moitiés leur répartition par classes de revenu. Cela dit, les revenus de la première moitié des ménages se retrouvent sous la médiane, alors que ceux de la deuxième moitié se retrouvent au-dessus de la médiane. Les revenus médians des ménages sont généralement calculés pour toutes les unités du groupe en question, qu'elles aient ou non déclaré un revenu.

Gravité

Un indice mesurant la gravité de l'incapacité a été établi selon les réponses obtenues aux questions de l'enquête. Des points étaient attribués selon la gravité et la fréquence des limitations d'activités déclarées par le répondant. Un résultat a été calculé pour chaque type d'incapacité. Chaque résultat a ensuite été normalisé afin d'obtenir une valeur entre zéro et un. Le résultat final constitue la moyenne des résultats de chaque type d'handicap.

Puisque les questions de l'enquête diffèrent selon l'âge des répondants, une échelle différente a été établie pour les adultes (15 ans et plus), pour les enfants de moins de 5 ans et pour les enfants de 5 à 14 ans. Chaque échelle a ensuite été divisée en différents niveaux de gravité. L'échelle pour les adultes et pour les enfants âgés de 5 à 14 ans a été divisée en quatre groupes (c.-à-d. légère, modérée, sévère et très sévère), alors que l'échelle pour les enfants de moins de 5 ans a été divisée en deux groupes (c.-à-d. légère à modérée et sévère à très sévère).

Note aux utilisateurs

Graphique 1 : Dérivation des variables sur l'accès des parents à l'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles

Dans l'EPLA, les parents ou les tuteurs des enfants handicapés ont dû répondre à une série de questions afin d'identifier s'ils avaient besoin d'aide, à cause de la condition de leur enfant, pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles.

Afin de découvrir à quel point les parents ou les tuteurs avaient accès à l'aide dont ils avaient besoin, les renseignements quant à l'UTILISATION et au BESOIN d'aide ont été combinés en suivant les étapes suivantes :

Premièrement, une nouvelle variable intitulée « USEHELP_PARENT » a été établie en utilisant les questions identifiant si les parents recevaient de l'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles (c.-à-d.. les questions C12a, C12b et C12c).

Deuxièmement, une nouvelle variable intitulée « NEEDHELP_PARENT » a été établie en utilisant les questions identifiant si les parents avaient besoin davantage d'aide pour les travaux ménagers, les responsabilités familiales et du temps libre pour des activités personnelles (c.-à-d. les questions C17a, C17b et C17c).

Troisièmement, les deux nouvelles variables, « USEHELP_PARENT » et « NEEDHELP_PARENT », ont été combinées pour créer quatre résultats possibles :

- (a) Les parents reçoivent de l'aide, mais en ont besoin davantage
- (b) Les parents n'en reçoivent pas, mais en ont besoin
- (c) Les parents reçoivent toute l'aide nécessaire
- (d) Les parents n'en reçoivent pas et n'en ont pas besoin *

** Veuillez prendre note que la catégorie "les parents n'en reçoivent pas et n'en ont pas besoin" n'est pas incluse dans le graphique 1.*

Graphique 2 : Dérivation des variables sur l'accès des enfants aux aides et services spécialisés

Dans l'EPLA, les parents ou les tuteurs ont dû répondre à une série de questions afin d'identifier si leur enfant utilisait des aides et des services spécialisés pour l'aider dans ses fonctions quotidiennes, telles qu'entendre, voir, parler, marcher, apprendre, etc. On leur a aussi demandé si l'enfant avait besoin d'aides qu'il n'avait pas. Afin de découvrir à quel point l'enfant avait accès aux aides spécialisées dont il avait besoin, les renseignements à propos de l'UTILISATION et du BESOIN d'aides ont été combinés en suivant les étapes suivantes :

Premièrement, une nouvelle variable intitulée « USEAID » a été établie en utilisant les questions identifiant si l'enfant utilisait des aides spécialisées (c.-à-d. les questions B1, B6, B17, B27, B33, B39, B47 et B87).

Deuxièmement, la nouvelle variable intitulée « NEEDAID » a été établie en utilisant les questions identifiant si l'enfant avait besoin d'aides spécialisées qu'il n'avait pas (c.-à-d. les questions B8, B19, B29, B35, B41, B49 et B93).

Troisièmement, les deux nouvelles variables, « USEAID » et « NEEDAID », ont été combinées pour créer quatre résultats possibles :

- (a) Utilise des aides, mais en a besoin davantage
- (b) N'utilise pas d'aides, mais en a besoin
- (c) Utilise des aides et a toutes les aides nécessaires
- (d) N'utilise pas d'aides et n'en a pas besoin *

** Veuillez prendre note que la catégorie « n'utilise pas d'aides et n'en a pas besoin » n'est pas incluse dans le graphique 2.*

Graphique 3 : Revenu du ménage

Les données sur le revenu du ménage des ménages avec enfants handicapés comprises dans le présent article proviennent des données du Recensement des répondants de l'EPLA. À titre d'enquête post-censitaire, l'EPLA a choisi sa population à partir des réponses à deux questions du Recensement de la population de 2001. Afin de réduire le nombre de questions posées dans l'enquête, les renseignements fournis dans le recensement par les répondants de l'enquête, dont les renseignements sur les revenus du ménage, ont été associés dans la base de données de l'EPLA lors du traitement des données.

Les données sur le revenu du ménage des ménages avec enfants non handicapés comprises dans le présent article proviennent des données du Recensement de 2001.